

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI U LISTINU DI L'EFFITTIVI DOPU A**  
**L'UPARAZIONI D'AVANZAMENTU E DI PRUMUZIONI**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE**  
**AUX OPERATIONS D'AVANCEMENT ET DE PROMOTION**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins de la Collectivité de Corse, en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi par délibération n° 20/196 AC en date du 26 novembre 2020, l'Assemblée de Corse a voté, dans le cadre des opérations d'avancements et de promotions de l'année 2020, la création des postes correspondants au nombre de possibilités de nominations induit par les ratios votés.

Toutefois concernant le grade d'ingénieur hors classe, un agent supplémentaire remplit les conditions.

Dans la mesure où le ratio a été voté à 100 %, il convient donc de créer un poste supplémentaire d'ingénieur hors classe.

Je vous précise que les crédits sont inscrits au programme 6161 du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.